

5 mai 1980 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Texte de l'émission "une heure avec le Président de la République" sur l'actualité économique et sociale, les problèmes communautaires, l'aménagement du temps de travail, la politique contractuelle, la Sécurité sociale, la conjoncture économique et l'emploi, Paris, Palais de l'Élysée, le lundi 5 mai 1980

QUESTION.- Monsieur le Président, bonsoir. Voici votre sixième rendez-vous d'explications avec les Français et le deuxième sur la chaîne des régions, que vous aurez, si vous le voulez bien, en compagnie de Martine ALLAIN REGNAULT d'Antenne 2 et de François de CLOSETS, de TF1.

- Les conséquences de la crise européenne pour le pays, la situation sociale de la France, la politique de santé ou la conjoncture économique dans les mois qui viennent et disons, jusqu'à moyen terme, voici les quatre grands thèmes qui ont brutalement allumé, ces derniers jours, des clignotants plus ou moins inquiétants sur lesquels nous souhaitons vous poser des questions monsieur le Président.

- C'est pourquoi les réponses de l'homme qui inspire la politique de ce pays sont naturellement, dans ces moments difficiles, absolument décisives. C'est pourquoi aussi nous ne poserons pas ce soir de questions sur la politique intérieure, sur la mise en cause dont sont l'objet les personnages publics de premier plan puisque, de toute façon, vous avez choisi de faire une conférence de presse, le 19 juin, `1980` date à laquelle tous nos confrères et moi-même nous exprimerons sur ce sujet.

- En revanche, monsieur le Président, la disparition du Maréchal TITO, hier soir, augmente l'inquiétude des Occidentaux dont nous sommes. Faut-il renforcer la solidarité internationale envers la Yougoslavie ? Faut-il tirer pour nous, pauvres Français, la leçon de plus de 30 ans de résistance populaire, de résistance militaire, ou de résistance diplomatique conduite en Yougoslavie, par le dernier des grands chefs historiques d'abord contre les nazis, puis contre STALINE.\

LE PRESIDENT.- La disparition du Président TITO c'est d'abord un deuil, celui du peuple yougoslave, que la France a beaucoup de raisons de connaître, puisqu'elle a été associée à la naissance de la Yougoslavie. C'est un deuil à l'occasion duquel le peuple français adresse ses condoléances au peuple yougoslave.

- En ce qui concerne les conséquences politiques, l'agonie, la très longue agonie du Président TITO avait conduit à mettre en place des dispositions qui s'appliquent aussitôt après sa disparition. ! Il n'y aura donc pas de vide politique ou institutionnel en Yougoslavie.

- D'autre part, la politique extérieure de la Yougoslavie est tout à fait déterminée et connue. Elle sera poursuivie, je n'en doute pas, par les dirigeants yougoslaves actuels. Il n'y a donc pas de motif, dans les circonstances actuelles, de modifier l'attitude de qui que ce soit vis-à-vis de la Yougoslavie, soit pour faire des pressions sur elle, soit pour lui apporter un secours dont ce pays n'a pas besoin.

- Et, puisque la grande leçon du Président TITO a été une leçon d'indépendance pour la

Yugoslavie, ce que je vous dirai au nom de la France, c'est que la France respecte et respectera dans la période à venir la volonté d'indépendance du peuple yougoslave.

- QUESTION.- Monsieur le Président, est-ce que vous irez vous-même aux obsèques du Maréchal TITO ?

- LE PRESIDENT.- La France sera représentée à un très haut niveau aux obsèques du Maréchal TITO et elle sera représentée par le Premier ministre `Raymond BARRE` et par le ministre des Affaires étrangères `Jean FRANCOIS-PONCET`. Ces obsèques ont lieu, en effet, le 8 mai. J'ai deux obligations ce jour-là : d'une part, le matin, je commémore l'anniversaire de l'Armistice du 8 mai 1945 au milieu des sous-officiers de l'armée française qui représentent une grande partie de notre tradition militaire et de ceux qui ont apporté une contribution majeure à la libération de notre pays par les armes.

- D'autre part, le soir, je dois accueillir à Nice plusieurs chefs d'Etat africains que j'ai invités pour notre conférence franco - africaine et vis-à-vis d'eux, moi qui suis leur hôte, j'ai le devoir d'être sur place.

QUESTION.- Il y a un chapitre qui est tout à fait intéressant pour les Français que nous sommes, c'est en quoi notre sort est concerné, monsieur le Président, par l'énorme crise européenne à laquelle vous avez vous-même assisté, dans laquelle vous avez négocié. Je vous pose cette question : demain se réunissent les ministres de l'Agriculture des neuf à Luxembourg. Si par malheur pour l'Europe, ils ne peuvent pas se mettre d'accord, êtes-vous partisan de faire une politique agricole à 9, à 8, ou bien de prendre des mesures solitaires nationales ?

- LE PRESIDENT.- Cette crise, cette grande difficulté - on fait beaucoup d'usages du mot crise - était prévisible. Ce qui aurait été une surprise, une heureuse surprise, c'était l'accord. Nous connaissions en effet les demandes considérables de certains de nos partenaires `Grande-Bretagne`. Ces demandes étaient telles que, pour aboutir à un accord, il eut fallu un grand élan de bonne volonté. Nous l'avons manifesté. D'autres que nous l'ont manifesté pendant cette conférence de Luxembourg. La proposition du Chancelier SCHMIDT, que j'ai acceptée, bien qu'elle fut onéreuse pour l'Allemagne `RFA` et pour la France, que j'ai même soutenue, montrait que nous souhaitions aboutir à un accord. Pourquoi ?

- En-raison des sujets discutés bien entendu. Mais aussi parce que, dans les circonstances internationales actuelles, faire apparaître cette longue querelle autour de chiffres ou de pourcentages de la part de dirigeants européens, c'était quelque peu dérisoire par-rapport aux enjeux réels de notre temps.

`Réponse`

- Donc, nous voulions aboutir. Nous avons fait des gestes pour aboutir. Nous n'avons pas abouti.

- Il y avait deux sujets en discussion :

- L'un, absolument normal, qui est celui de la fixation annuelle des prix agricoles. Ceux-ci sont fixés en Europe, une fois par an, cette fixation devant intervenir le 1er avril `1980` date pour certains produits - essentiellement les produits animaux, le lait et la viande -, et le 1er juillet ou le 1er août, pour les produits végétaux, les céréales et les betteraves, parce que c'est le moment de leur production annuelle. Nous sommes là dans un débat qui doit être tranché à son échéance normale, qui a lieu tous les ans et qui doit aboutir à la fixation des prix agricoles.

- Nous avons un deuxième débat tout à fait distinct et l'un de nos partenaires, la Grande-Bretagne, demandait que soient modifiées des règles existantes, des règles ratifiées, qui fixent le montant de sa contribution, qu'elle jugeait trop lourde et dont elle nous demandait l'allègement.

- C'étaient deux sujets différents réunis dans un même conseil.

- Sur le premier sujet, l'agriculture, que s'est-il passé ? Nous avons demandé que la réunion soit préparée. Les ministres de l'Agriculture se sont réunis et une proposition leur a été faite par la Commission `Commission européenne`. Cette proposition, on peut la résumer en disant : une augmentation des prix agricoles de 5 % `statistique`, accompagnée d'un certain nombre d'autres dispositions. Ceci ferait, pour la France, un peu plus de 10 % puisque nous avons encore sur-le-plan monétaire l'équivalent de 5 % de réajustement à opérer.

QUESTION.- Ce qui veut dire concrètement, monsieur le Président, que, pour le revenu des agriculteurs, cela représente cette année une augmentation d'un peu plus de 10 % ?

agriculteurs, cela représente cette année une augmentation d'en peu plus de 10 %.

- LE PRESIDENT.- Un peu plus de 10 %. Je reviendrai sur la question de l'agriculture.

- Cette hausse de 5 % a été acceptée par huit pays sur neuf. Lorsque nous nous sommes retrouvés entre chefs de gouvernement, bien que les ministres de l'Agriculture se soient déjà réunis, j'ai demandé qu'il y ait un tour de table complet sur cette proposition £ huit pays sur neuf au-niveau des chefs_d_Etat et de gouvernement, ont approuvé cette proposition. Nous voilà donc face à un problème annuel, où il y a une proposition approuvée par huit pays. Il faut maintenant que la procédure normale aboutisse à sa mise en_oeuvre. C'est pourquoi les ministres de l'Agriculture vont se réunir pour donner une suite à cette proposition et à cet accord de huit pays sur neuf. Je vous dis un mot de la situation de notre agriculture parce que la situation des agriculteurs est souvent mal connue des autres catégories sociales £ beaucoup de gens en France dépeignent les agriculteurs comme des privilégiés...

- QUESTION.- Une catégorie choyée, oui...

- LE PRESIDENT.- ..Oui, comme des privilégiés qui auraient des avantages indus ... Or, regardez la situation de l'agriculture : elle a connu un très grand progrès, mais c'était un rattrapage par-rapport aux autres catégories £ il y a vingt ou trente ans, elle n'avait pas de protection sociale, elle n'avait pas d'équipement de base, elle avait un système d'éducation professionnelle très limité.\

`Réponse`

- L'agriculture a donc connu un très grand progrès. Mais, depuis quelques années, il y a eu une succession de mauvaises récoltes £ trois années de suite les récoltes françaises ont été moyennes ou médiocres.

- Ensuite, l'agriculture a supporté, probablement plus que les autres activités économiques, les conséquences des hausses de prix. Les hausses de prix des carburants, des engrais, du machinisme agricole, depuis le début de l'année notamment, sont considérables, alors que le revenu, lui, résulte de prix fixés une fois pour toutes par année.

- Enfin, notre agriculture - c'est un problème - est très endettée. Notamment les jeunes agriculteurs, tous ceux qui ont voulu se moderniser ou s'équiper. L'endettement se paie toutes les fins de mois, si bien que si l'on peut restreindre un peu son train_de_vie ou ses dépenses, on ne peut pas restreindre le paiement de ses dettes £ ou bien l'on aboutit à une situation de faillite. Donc une situation difficile de notre agriculture. Nous devons avoir une politique agricole nationale, notamment en_faveur de l'élevage et en_faveur de la valorisation de nos produits agricoles. C'est ce qui s'exprimera dans le plan sur l'élevage et dans la loi d'orientation agricole qui devraient être adoptés dans les prochaines semaines. Il doit y avoir une politique européenne cohérente de l'agriculture : elle a conduit à cette augmentation de 5 % des prix agricoles européens.

- J'ai pris à Lyon, au moment de l'inauguration de la Foire, l'engagement que le pouvoir_d_achat des agriculteurs français serait maintenu en 1980. Eh bien, de même que nous les défendons dans les instances européennes, nous prendrons les dispositions nécessaires pour que leur pouvoir_d_achat, pour que leurs revenus soient maintenus en 1980.

- L'autre sujet qui a été discuté à Luxembourg ... vous vouliez peut-être dire quelque chose ?\

QUESTION.- Je m'interrogeais sur le fait que depuis que le Marché_commun agricole existe, il semble que tout de même l'agriculture allemande `RFA` ait réussi à être beaucoup plus dynamique que l'agriculture française, notamment dans l'élevage, jusqu'à devenir un concurrent £ pourquoi pensez-vous que les Allemands ont réussi des performances supérieures sur-le-plan de l'élevage aux Français ?

- LE PRESIDENT.- Il y avait des raisons :

- Un grand retard de l'agriculture allemande sur l'agriculture française qu'elle a en partie comblé. C'était une petite agriculture qui est devenue une moyenne ou une grande agriculture. La nôtre est restée une grande agriculture et a continué à se développer.

- Des dispositions techniques : les montants compensatoires monétaires ont donné un avantage monétaire aux agriculteurs allemands en-matière d'élevage et de produits laitiers. Comme nous les avons supprimés et que les Allemands réduisent les leurs, la concurrence va à nouveau

tourner, au-cours des prochaines années, je le souhaite, à l'avantage de l'agriculture française.\

QUESTION.- Si j'ai bien compris votre développement, monsieur le Président, cela veut donc dire que vous dites en ce moment aux Français qui vous regardent : quelle que soit l'orientation de l'Europe agricole, je ferai en sorte que le pouvoir_d_achat des agriculteurs français soit maintenu, donc je prendrai les mesures nationales de compensation ?

- LE PRESIDENT.- D'abord, la Communauté `CEE` doit faire son travail. Nos ministres de l'Agriculture et des Affaires étrangères demanderont à nos partenaires ce que les Chefs_d_Etat et de gouvernement ont confirmé à huit : "L'accord sur les dispositions agricoles est pris, vous êtes ministres de l'Agriculture, mettez en forme cet accord et voyons comment le faire fonctionner".

- Si cela était impossible, nous rechercherions les moyens, dans un esprit communautaire et en respectant les textes communautaires, de faire en sorte que le revenu des agriculteurs français soit maintenu en 1980. Ces moyens existent. S'il le faut, nous les mettrons en_oeuvre.\

QUESTION.- En ce qui concerne la contribution britannique, il m'a semblé à travers vos déclarations qu'en somme vous disiez si les Britanniques, pendant un an ou deux ont des difficultés pour payer, on veut bien diminuer leur contribution mais c'est tout.

- Or, la cause de l'opposition britannique au Marché_commun agricole, si j'ai bien compris, est permanente £ c'est le fait que la Grande-Bretagne est tout simplement un pays qui n'a presque plus d'agriculteurs et qui ne se soucie pas, semble-t-il, de soutenir un système qui vise surtout à aider les agriculteurs des autres pays européens. Donc, c'est une cause qui va se retrouver dans deux ans, dans cinq ans, la Grande-Bretagne ne va pas retrouver des agriculteurs. Ce n'est pas une cause de conjoncture, c'est une cause permanente.

- LE PRESIDENT.- C'est pourquoi la crise n'est pas pour moi une surprise. La surprise eut été l'accord. Ce que vous décrivez n'est pas nouveau. C'était parfaitement connu au moment de l'adhésion britannique en 1972, au moment où on a mis au_point les termes de l'accord financier avec la Grande-Bretagne. On ne peut pas invoquer un fait ancien et connu pour dire qu'on n'appliquera pas des dispositions qui ont été signées, convenues entre les Etats. Ce qui m'a frappé dans les demandes britanniques au-cours de la dernière réunion, c'est qu'elles n'étaient pas pour un an ou deux ans, pour faciliter un passage difficile. Elles portaient sur une longue période. Il s'agit donc en réalité d'une re-négociation des dispositions financières. Cela veut dire que la Grande-Bretagne a le choix entre deux attitudes : ou bien estimer que le dispositif ne lui convient pas, et dans ce cas il faut le re-négocier suivant les formes d'une re-négociation, c'est-à-dire avec un travail approfondi, des propositions ou bien, au contraire, la Grande-Bretagne accepte un dispositif dont simplement la charge est trop lourde pour elle pendant une période déterminée, et l'on arrive à des propositions comme celles que nous avons faites. Elles ont depuis, été retirées par le Chancelier SCHMIDT. Il les estimait très généreuses £ devant le refus de les accepter, elles ont été retirées.

- En tout cas, c'est au-niveau des ministres que ces négociations et ces discussions doivent maintenant avoir_lieu.

- Le Conseil_européen, que je connais bien puisque c'est moi qui en ai proposé la création et que c'est ici, à l'Élysée, qu'il a tenu sa première réunion en décembre 1974 `date` n'est pas fait pour faire le travail des autres institutions de la communauté `CEE`. Il appartient aux ministres de l'Agriculture de régler les prix agricoles £ aux ministres des Finances les contributions financières. Je ne participerai pas à de nouveaux marchandages au-sein du Conseil_européen sur les problèmes qui ont été évoqués à Luxembourg.\

QUESTION.- Monsieur le Président, je souhaiterais qu'on puisse aborder, si vous le voulez bien, le deuxième thème sur lequel nous souhaitons vous poser des questions, qui concerne les rapports sociaux, la vie sociale française.

- Le 8 janvier `1980` `date` les négociations patronat - syndicats sur la réduction du temps de travail, qui ont été commencées en juin 1978, je crois, ont été interrompues.

- En 28 pages, M. Pierre GIRAUDET, chargé d'une mission spéciale sur ce sujet, recommande la reprise des négociations.

- Alors, je voudrais savoir si elles vont reprendre, si vous êtes favorable à cette reprise, si vous acceptez la 5ème semaine de congés sous forme de 40 heures de repos et si, d'une façon générale, le rapport GIRAUDET, que tout le monde estime plutôt brillant et intéressant, connaîtra le sort d'un rapport à-partir duquel le Gouvernement prendra des mesures, ou bien le sort du rapport MERAUD ou du rapport VENTEJOL...

-LE PRESIDENT- ... Qui n'avait pas le même objet ...

- QUESTION-... Qui n'avait pas le même objet, mais qui n'a pas eu la même concrétisation.

- LE PRESIDENT.- Avant de vous répondre sur ce sujet qui touche la vie quotidienne de millions de Françaises et de Français, je reviens sur l'esprit de cet entretien.

- Mon dernier entretien `26 février 1980 ` date ` à la télévision portait sur la situation internationale. Elle était pressante à l'époque. Elle est restée très tendue et très sérieuse mais, en même temps, les problèmes économiques et sociaux de la France sont revenus à la surface et dans la conscience de nos compatriotes. C'est pourquoi j'ai pensé qu'il était important de répondre à des questions sur cette situation économique et sociale. Nous n'ignorons pas les problèmes du monde, ni vous, ni moi. Mais il faut répondre à cette préoccupation grave des Françaises et des Français sur un certain nombre de problèmes économiques et sociaux.

- D'abord l'aménagement du temps du travail, la durée du travail, la durée des congés.\

` Réponse `

- Au printemps 1978, après les élections, j'avais reçu toutes les organisations syndicales. Elles avaient attiré mon attention sur des thèmes sur lesquels elles souhaitaient ouvrir des négociations. Au nombre de ces thèmes figuraient la réduction de la durée annuelle du travail, c'est-à-dire le problème de la durée des congés annuels en France, et celui de l'aménagement des horaires : temps de travail, heures supplémentaires, etc.

- Ces conversations ont débuté au printemps 1978 entre tous les partenaires sociaux, c'est-à-dire le patronat et l'ensemble des organisations syndicales.

- Cela a duré dix-huit mois et, au début de l'année, on a abouti à un constat d'échec, ou en tout cas la suspension de ces négociations, dans des termes qui n'ont pas été très véhéments. Il n'y a pas eu un affrontement à la fin, il y a eu le constat d'un désaccord tel qu'on a préféré interrompre les négociations.

- A ce moment-là, avec le Premier ministre, il a été décidé de chercher un moyen de débloquent cette négociation. En confiant à une personnalité indépendante, M. GIRAUDET qui connaît bien les problèmes du travail puisqu'il a été directeur général de la RATP, qui a un très nombreux personnel, et qu'il est actuellement le Président d'Air-France, le soin d'établir un rapport.

- M. GIRAUDET l'a établi. Il vient de le remettre. Ce rapport a été communiqué la semaine dernière à l'ensemble des organisations syndicales et patronales.\

` Réponse `

- Il y a trois propositions essentielles dans le rapport GIRAUDET :

- La première proposition porte sur la question de la durée des congés annuels. En France, actuellement, la durée légale des congés - certaines entreprises ont des congés plus longs - comporte quatre semaines de congés payés, auxquelles s'ajoutent dix jours fériés chômés, qui sont soit des fêtes nationales, comme le 1er mai, soit des fêtes traditionnelles françaises, notamment des fêtes religieuses. Douze millions de salariés en France en bénéficient. Il y a d'autres catégories ou d'autres branches dans lesquelles se sont ajoutées quelques durées supplémentaires. Mais ces quatre semaines, plus ces dix jours fériés chômés, constituent la législation de base en-matière de congés.

- Que propose le rapport ? D'ajouter l'équivalent de 40 heures de travail supplémentaires en congés payés. C'est la durée d'une semaine. Il ne s'agit pas de 40 heures de suite, il s'agit de l'équivalent d'une `cinquième` semaine supplémentaire de congés payés.

- Il propose de le faire progressivement, pour éviter une surcharge trop brusque de la vie économique, d'ici à 1983 en commençant en 1981 et en allant jusqu'en 1983. Il propose de l'octroyer à ceux qui n'en bénéficient pas, de façon, là aussi à réduire les inégalités, puisque certains ont actuellement des durées de congé plus longues. Il propose que cela soit appliqué avec une certaine souplesse, c'est-à-dire que cette semaine de congés supplémentaires pourrait

avec une certaine souplesse, c'est-à-dire que cette semaine de congés supplémentaires, pourrait être prise de façon discontinuée, en ajoutant ces jours à d'autres périodes de vacances, soit de façon bloquée en une semaine, mais pris à une autre époque que la période des congés annuels. Il s'agit d'un système souple permettant de prendre l'équivalent d'une semaine de congés supplémentaires.

- Ceci est une aspiration du monde syndical, du monde salarial, qui s'est exprimée avec beaucoup de force au-cours des dernières années.\

`Réponse`

- La deuxième proposition de ce rapport `rapport GIRAUDET`, pour les travailleurs qui accomplissent des tâches physiquement pénibles, serait de réduire la durée hebdomadaire du travail, d'ici à 1983, de 40 à 39 heures, ceci s'ajoutant à la disposition concernant les 40 heures supplémentaires de congés.

- La troisième disposition introduit plus de souplesse dans l'aménagement du temps de travail annuel, pour permettre une meilleure utilisation de l'outil industriel français. Nous bloquons beaucoup notre système de vacances sur des périodes continues et, par-rapport à nos voisins, nous avons ainsi une utilisation de nos moyens de travail moins efficace.

- Ces trois propositions, institution de l'équivalent d'une cinquième semaine de congés payés, réduction de 40 à 39 heures de la durée du travail pour les tâches physiquement pénibles et assouplissement du régime de l'aménagement du temps de travail, constituent un ensemble équilibré, chacune de ces dispositions venant renforcer l'autre.

- L'accueil réservé à ce rapport a été, dans l'ensemble, positif, naturellement avec certaines réserves. Les organisations syndicales, FO, CFDT, qui avaient participé de façon très approfondie à la négociation, ont donné des indications positives, le patronat aussi, après une période d'analyse et la CGT a pris une attitude plus négative, mais pas entièrement sur ces propositions.\

`Réponse`

- Que doit-il se passer maintenant ?

- Je souhaite que les conversations entre les partenaires sociaux commencent le plus tôt possible, autrement dit que, dès à présent, les partenaires sociaux nouent une négociation à-partir des conclusions de ce rapport `rapport GIRAUDET`. Le Gouvernement et moi-même, souhaitons que ces négociations puissent aboutir d'ici le mois de juillet, afin que leurs conclusions puissent être concrétisées par le Gouvernement sous forme de projets de loi déposés sur le bureau des Assemblées au début de la prochaine session. Certaines dispositions ne sont pas législatives et seront réglées par les partenaires sociaux. Mais certaines autres, qui intéressent le Code du Travail, doivent faire l'objet de textes législatifs.

- Ainsi, le calendrier serait le suivant : ouverture le plus tôt possible des négociations, conclusion de ces négociations d'ici l'été, préparation par le Gouvernement des textes de loi nécessaires, adoption des projets de loi au-cours de la session d'automne. Ainsi, à la fin de l'année, on aurait mis en forme, par des débats contractuels d'abord, et ensuite par des dispositions législatives, cette très importante réforme de la durée du travail et de l'aménagement de ce temps de travail.\

QUESTION.- Dans le rapport GIRAUDET, on laisse en suspens le fait de savoir si le travail "à la chaîne" doit être considéré comme une condition de travail pénible, justifiant la semaine de 39 heures, ce que pensent les syndicats, ce que semble contester le patronat. Vous, personnellement, pensez-vous que le travail à la chaîne justifie la semaine de 39 heures ?

- LE PRESIDENT.- Dans cette démarche, vous avez vu qu'on s'efforce de laisser une très large place à la discussion des partenaires sociaux. Je pense que les réformes de cette -nature ne sont vraiment, à la fois, bien comprises et bien introduites dans la vie sociale, que si elles sont préparées, acceptées, et ensuite appliquées par les partenaires sociaux.

- Il y a des sujets qui doivent être maintenant discutés par les partenaires sociaux et notamment la définition de ce travail, dont le travail physiquement pénible.

- Parmi les travailleurs à la chaîne, sans l'ombre d'un doute, certains effectuent un travail qui présente ce caractère physiquement pénible. Il peut y avoir un autre travail répétitif qui, lui, ne soit pas physiquement pénible. Sur un sujet comme celui-là, c'est aux partenaires sociaux

d'ouvrir la discussion et de rechercher quelle est la définition socialement la plus juste.

- QUESTION.- Vous allez inciter les partenaires sociaux à aller plus vite et peut-être leur donner, de temps en temps des moyens, voire financiers, en les poussant par exemple, à embaucher davantage, à prendre une cinquième équipe pour diminuer le temps de travail.

- LE PRESIDENT.- C'est un autre sujet. La question de la cinquième équipe n'est pas directement dans cette discussion...

- QUESTION.- Elle pourrait en découler...

- LE PRESIDENT.- Elle peut éventuellement y être rattachée. La cinquième équipe, c'est un aménagement du travail à l'intérieur d'un certain horaire pour un travailleur, et là, c'est une réduction de l'horaire....

- QUESTION.- La réduction des horaires devrait pousser certaines entreprises à avoir une cinquième équipe plus facilement.

- LE PRESIDENT.- Probablement.\

QUESTION.- Ce matin, il y a des confrères qui ont écrit malicieusement que ce rapport GIRAUDET, et le fait que le Gouvernement le prenne en mains comme source d'inspiration, était un constat d'échec ou d'amoindrissement de la politique contractuelle. Partagez-vous cet avis ?

- LE PRESIDENT.- Pas du tout. Vous avez vu ce qui s'est passé. Une longue discussion des partenaires sociaux a préparé ce rapport. Beaucoup de ses idées viennent de la discussion des partenaires sociaux. Ensuite, au lieu que le Gouvernement s'en saisisse et que je vous dise ce soir - ce que je pourrais faire : nous allons faire une cinquième semaine de congés payés de telle manière, réduire les horaires de telle et telle manière - on envoie ses conclusions aux partenaires sociaux pour qu'ils en discutent et pour qu'ils définissent eux-mêmes les meilleures conditions de mise en application de ces dispositions.

- C'est, au contraire, un processus de politique contractuelle. Et puisque vous parlez de la politique contractuelle, un mot sur les résultats de cette politique.\

`Réponse`

- Beaucoup de Français sont convaincus que la politique contractuelle ne se poursuit pas ou est en danger, et les faits passent inaperçus.

- Dans la fonction publique, un accord de salaire a été signé par des organisations très représentatives comme le syndicat Force Ouvrière `FO` - très représentatif dans la fonction publique - comme la FEN - très représentative dans le système éducatif -, comme les cadres, la CFTC. Cet accord couvre la politique salariale de la fonction publique jusqu'en avril 1981. Les fonctionnaires connaissent donc l'évolution de leur salaire, c'est-à-dire la garantie de leur pouvoir d'achat, jusqu'en avril 1981.

- Cela intéresse 5 millions `nombre` de personnes. Non pas qu'il y ait 5 millions de fonctionnaires £ mais si on ajoute les retraités, les militaires, les agents des collectivités locales, et ceux qui sont rattachés indirectement à la fonction publique, cela couvre 5 millions de personnes.

- Dans les entreprises de transports, il y a un accord contractuel de salaire signé à la SNCF, qui est la plus importante. Il y en a un signé à la RATP, ainsi qu'à Air-France. D'autres sont en discussion dans de grandes entreprises publiques : les Charbonnages, EDF. La politique contractuelle du secteur public couvre actuellement une très large majorité des travailleurs de l'Etat ou des entreprises publiques...

- QUESTION.- Pas tous...

- LE PRESIDENT.- Pas encore tous.\

QUESTION.- Justement, vous évoquez avec une certaine satisfaction la politique contractuelle, notamment à la RATP. Il est vrai que les agents de la RATP ont un salaire minimum de 3450 francs garanti. Et puis, il y a eu la grève et on a appris que les ouvriers du métro, du nettoyage, ceux qui faisaient le plus pénible travail, eux étaient à 2700 francs et n'avaient aucun des avantages prévus dans ces grandes conventions. On peut se demander si ce n'est pas là une sorte d'alibi, un seul côté de la politique sociale. On s'entend avec les grandes corporations, celles qui sont organisées, qui contrôlent des points névralgiques, qui font peur £ on négocie des

pactes de paix sociale avec eux. Mais pendant ce temps là il y a toute la vraie condition ouvrière, celle de la "pauvreté" du travail qui n'est pas organisée et qui ne bénéficie pas de cette grande politique contractuelle. C'est un peu la leçon que je retire de cette grève des travailleurs du métro.

- LE PRESIDENT.- Vous pouvez, en effet, retirer cette leçon. Il faut préciser que les travailleurs en question sont des travailleurs d'entreprises qui ont des contrats avec le métro, mais ce ne sont pas des travailleurs du métro...

- QUESTION.- Ils sont hors convention.

- LE PRESIDENT.- C'est cela. Vous avez raison de poser le problème.\

`Réponse`

- Dans le secteur privé, il y a aussi une politique contractuelle. Je souhaite que cette politique contractuelle se développe davantage et qu'elle permette de prendre des décisions qui répondent à la préoccupation que vous avez.

- Par exemple, dans l'Union des Industries Métallurgiques et Minières, un accord a été signé par les grandes organisations syndicales, en janvier 1980, et en-particulier, par la CFDT qui prolonge d'un an la notion précisément de revenu salarial minima annuel pour les industries métallurgiques et minières. Le plafond qui a été fixé est nettement supérieur au plafond du SMIC. Il y a donc là une garantie de pouvoir_d_achat des salariés du secteur privé dans cette branche `métallurgie` qui témoigne d'une amélioration appréciable par-rapport à la situation du SMIC. Il reste vrai qu'il faut poursuivre cet effort pour atteindre les catégories qui sont à l'écart des grandes négociations.

- QUESTION.- Justement, on a l'impression qu'elles sont de plus en plus à l'écart. On a l'impression qu'il y a deux secteurs sociaux, même au-sein de la RATP et d'un certain nombre d'entreprises publiques. Les écarts sociaux sont de plus en plus grands entre cette catégorie, qui appartient finalement à une entreprise privée, mais qui dépend de l'Etat, et le personnel de l'Etat. L'entreprise publique devrait montrer l'exemple.

- LE PRESIDENT.- Oui, les entreprises publiques montrent l'exemple comme vous le dites vous-même, mais dans leurs relations contractuelles et dans leurs relations avec d'autres entreprises, elles devraient rechercher ou contribuer à une meilleure solution des problèmes sociaux.

- Lorsque nous parlions tout à l'heure de la durée du travail, je vous disais que les mesures qui seront prises, par exemple l'équivalent de cette cinquième semaine de congés payés, toucheraient 12 millions `nombre` de personnes. Il y a bien plus de 12 millions de travailleurs en France. Ces 12 millions sont précisément les travailleurs qui n'ont pas cet avantage. Ce sont des travailleurs qui très souvent ne disposent pas de la puissance d'organisations - ou ne peuvent pas mener - qui leur permettent d'obtenir des avantages supplémentaires.

- En faisant une politique d'amélioration du système de congés payés et de la durée du travail de droit commun pour tous les travailleurs, nous réduisons des inégalités comme celles que vous mentionnez.\

QUESTION.- Est-ce que vous pensez que le fait d'être dans la fonction_public ou dans le secteur public, d'avoir la garantie d'emploi, justifie ou rend normal le fait qu'on ne cotise pas aux ASSEDIC, qu'on n'ait pas à faire cette solidarité avec les caisses de chômage ? Il y a eu récemment un sondage qui a été fait et il semble que les Français se posent la question.

- LE PRESIDENT.- Je ne peux pas vous répondre de façon tranchée. La difficulté vient du fait que le système des ASSEDIC est un système contractuel.

- Au début, il a été négocié entre les employeurs et les salariés & il était donc normal qu'il s'applique aux employeurs et aux salariés qui l'avaient négocié. Or les fonctionnaires étaient naturellement dans une autre situation. A-partir du moment où ces dispositions sont devenues permanentes et onéreuses, on peut, en effet, éprouver un sentiment d'injustice en pensant qu'une catégorie importante de travailleurs ne contribue pas au fonctionnement du système. Mais ils y contribuent malgré tout au travers de l'impôt puisque le système est alimenté, comme vous le savez, par une contribution budgétaire. On peut se poser la question de savoir s'il ne devrait pas y avoir une manifestation de solidarité plus active.\

QUESTION.- Dernière question sur les rémunérations : il y a eu une volonté, semble-t-il, du Gouvernement de revaloriser le travail manuel, c'est-à-dire finalement la condition ouvrière. Des

GOUVERNEMENT DE REVALORISER LE TRAVAIL MANUEL, C'EST-À-DIRE AMÉLIORER LA CONDITION OUVRIÈRE. DES efforts ont été faits dans les années précédentes, mais on constate qu'au-cours de l'année écoulée, les salaires des employés se sont augmentés d'un point plus vite que ceux des ouvriers, et on constate que dans les usines, où le travail est généralement plus dur, on travaille toujours une heure ou deux de plus que dans les bureaux. Alors, on a l'impression qu'il y a une impossibilité de rendre justice à la classe ouvrière par-rapport aux cols blancs, toujours favorisés dans la société française.

- LE PRESIDENT.- Attention au jugement collectif ! Vous parlez des ouvriers, mais il y a des employés de toutes conditions, en France. Il y a, dans certaines branches, des conditions de vie ou de travail des employés qui sont très proches de la condition ouvrière : il y en a également qui en sont assez éloignées.

- Si vous regardez les statistiques des dernières années, elles vont toutes dans le même sens, c'est-à-dire qu'elles montrent une réduction des inégalités de rémunération. C'est tout à fait net. Je me souviens encore du temps où les statistiques que l'on citait prouvaient le contraire. A l'heure actuelle, on ne peut plus le démontrer...

- QUESTION.- Pour les salariés ?

- LE PRESIDENT.- Pour les salariés. A l'intérieur de la hiérarchie des salariés, le SMIC a augmenté plus vite que le salaire ouvrier moyen. Et le salaire ouvrier moyen a augmenté plus vite que les rémunérations des catégories supérieures, avec parfois des écarts appréciables. Nous sommes donc bien dans une période de resserrement des inégalités.

- La politique de revalorisation du travail manuel dans certaines branches - bâtiment et travaux publics - a donné lieu l'année dernière et cette année à des revalorisations appréciables.

- Il s'agit de poursuivre cette évolution et la conjoncture économique nous impose un certain nombre de limites, mais la direction doit rester la même.

QUESTION.- Et puis, il y a un certain nombre de sujets qui sont vraiment très importants, monsieur le Président, et qui concernent la protection sociale de tous les Français, c'est-à-dire, le système de la Sécurité sociale.

- QUESTION.- Avant d'en venir à la Sécurité sociale, à propos des inégalités sociales, demain sort un rapport de M. Robert LION sur la politique de la vieillesse, et j'ai lu dans les préliminaires, à propos des inégalités sociales ceci :

- "Lorsqu'un Français cotise pour 10000 francs `somme` à sa retraite, lorsqu'il est cadre supérieur il en retire 14000 francs, lorsqu'il est employé, il en retire à peu près 11000 francs, lorsqu'il est ouvrier, 6000 francs. Ceci uniquement parce que son espérance de vie est beaucoup plus courte". Est-ce que vous envisagez d'inciter à l'amélioration de la condition de la retraite et peut-être à la modulation de l'âge de la retraite ?

- LE PRESIDENT.- Pour l'instant non. L'aspiration des Français a été, est encore, celle d'un abaissement de l'âge de la retraite. On a introduit une flexibilité, puisqu'à l'heure actuelle entre 60 et 65 ans les conditions d'accès à la retraite sont beaucoup plus libérales qu'elles ne l'étaient il y a encore quelques années. On a introduit une amélioration importante dans le calcul des pensions et des retraites, puisqu'on prend en-compte les meilleures années. On a introduit toutes ces améliorations et à l'heure actuelle je ne crois pas que l'on puisse modifier le système.

- Il faudra s'interroger sur les améliorations à lui apporter car, dans quelques années, l'importance des personnes âgées en France par-rapport à la population active, va poser un certain nombre de problèmes. Dans l'immédiat il n'y a pas lieu de revenir sur le dispositif qui existe. Pour le minimum vieillesse, qui est un facteur de correction, il avait été prévu qu'on l'augmenterait le 1er juillet `1980` date. J'ai demandé au Premier ministre si on ne pouvait pas avancer cette échéance. L'augmentation des prix avait été supérieure à ce qui avait été prévu ou imaginé pour l'année, il ne faudrait pas que les personnes âgées se trouvent en subir indirectement le contrecoup et donc ce sera le 1er juin que l'on procédera à l'augmentation du minimum vieillesse, au lieu du 1er juillet.

`Réponse`

- Un mot sur ce qu'on disait à propos de la situation sociale.

- On parle beaucoup des conflits sociaux. Dans une société vivante il y a des conflits sociaux.

Dans une société où il n'y en a pas, il n'y a pas de force sociale, de partenaire. Mais il est important de savoir si le nombre des conflits sociaux augmente ou diminue. En 1980 `année`, - nous n'avons les chiffres que pour les deux premiers mois -, il y a eu 100000 jours de grève de moins que pendant les deux premiers mois de 1979. Les chiffres sont à peu près les suivants : en 1979, 388000 jours de grève pendant les deux premiers mois et en 1980, ce doit être 283000 jours de grève, donc 100000 de moins. Ce qui montre que, contrairement à ce qu'on dit parfois, le climat social qui comporte des conflits, des difficultés, ne s'est pas détérioré par-rapport à l'année dernière.

- QUESTION.- C'est parce que les salariés sont moins insatisfaits ou parce qu'ils ont peur du licenciement ou de la situation économique ?

- LE PRESIDENT.- Non, parce que si vous regardez les causes de ces conflits du travail, si vous les décomposez par catégories, vous verrez que ceux qui portent sur les licenciements représentent, en nombre, aux alentours de 4 % du nombre total des conflits du travail : les autres portent sur des problèmes de rémunération et des problèmes de conditions de travail £ donc votre raisonnement ne porterait que sur les 15 % liés au problème de l'emploi.\

QUESTION.- Et à la Sécurité_sociale... Depuis le 1er mai, les Français ont perdu un droit acquis, celui d'être remboursés à 100 % par une assurance volontaire. Un front commun du refus est en-train de s'organiser, du RPR au parti communiste `PCF`, à-partir de propositions de la CFDT £ les syndicats n'ont pas paru s'entendre au-niveau du 1er mai, mais ils ont l'intention de faire ensemble une journée d'action qui n'aura pas forcément pour tous la même représentation, mais qui permettra de lutter contre une mesure qu'ils estiment impopulaire, parce qu'elle porte atteinte aux libertés, parce qu'elle pénalise les plus pauvres, parce que par là elle s'oppose à la vocation de la Sécurité_sociale et que, de toutes façons, elle ne permettra pas de faire des économies substantielles.

- Je voudrais savoir d'abord si vous pensez que la bataille pour le ticket modérateur mérite une union sacrée politique et syndicale contre le Gouvernement £ Je voudrais savoir si, éventuellement le Gouvernement envisage de revenir sur cette mesure, s'il envisage de négocier et s'il pense à d'autres moyens dissuasifs de dépenses ?

- LE PRESIDENT.- Vous parlez de la question du ticket modérateur, au regard des mutuelles...

- QUESTION.- Parce que c'est à l'occasion du 13 mai `fête nationale` ...

- LE PRESIDENT.- Il y a eu blocage.

- QUESTION.- C'est peut être parce que c'est la première entorse, c'est la première brèche dans le système de Sécurité_sociale.\

LE PRESIDENT.- Sur cette question du ticket modérateur, je ne prendrai pas une position personnelle puisque c'est une question qui est actuellement discutée par le Gouvernement, le ministre de la Santé avec un certain nombre d'organisations. Ce n'est pas à moi de trancher...

- QUESTION.- Mais le ticket modérateur existe depuis le 1er mai `1980` `date`.

- LE PRESIDENT.- D'abord, ce ticket modérateur, ce n'est pas une nouveauté : les textes constitutifs de la Sécurité_sociale avaient prévu cette disposition. Ce que le Gouvernement a fait a été de mettre en application des dispositions qui existaient dans les textes d'origine. D'ailleurs, dans leurs critiques, certaines organisations syndicales disent : vous ressortez un dispositif préhistorique, rappelant par là, que les dispositions existaient dans les textes.

- Ensuite, il faut savoir que parmi les mutuelles, il y en avait qui remboursaient intégralement et d'autres qui conservaient un ticket modérateur...

- QUESTION.- C'est la liberté d'assurance.

- LE PRESIDENT.- C'est cela, mais de grandes mutuelles avaient elles-mêmes conservé un tel système. A l'heure actuelle, il y a des discussions. J'ai vu que certaines mutuelles faisaient des propositions en disant qu'elles pourraient consacrer les mêmes sommes ou l'équivalent de ces sommes à des actions de prévention £ ceci va être discuté avec le ministre de la Santé et les organisations correspondantes. Vous comprendrez que je ne tranche pas ce débat.\

`Réponse`

- Par contre, je vous dirai un mot de la Sécurité_sociale et de l'objectif.

- L'année dernière, il y a eu deux augmentations de cotisations de la Sécurité sociale : une augmentation au début de l'année 1979, mal ressentie par l'opinion publique, qui devait assurer l'équilibre de la Sécurité sociale. Puis, la détérioration de la situation a été telle qu'au mois de juillet il a fallu procéder à une deuxième augmentation. Là, l'opinion publique a réagi en profondeur.

- Comme c'était le mois de juillet, il n'y a pas eu de manifestation publique, mais une réaction en profondeur devant cette accumulation de cotisations supplémentaires. Quand on a pris ces mesures, on prévoyait un déficit de la Sécurité sociale de, je crois, 17 milliards `somme` de francs.

- Après les mesures de redressement, le déficit a été ramené à zéro. Si on poursuit l'effort en cours, il est probable que l'année 1980 se terminera également aux alentours de l'équilibre alors qu'on avait prévu, là aussi, un déficit de l'ordre de 17 milliards.

- On a cherché à freiner l'augmentation des dépenses de santé. Lorsque les mesures ont été prises, en juillet de l'année dernière, les dépenses de santé augmentaient en France à un rythme annuel de 19,5 % `statistique`. Cette hausse beaucoup plus forte que notre croissance rendait inévitable la recherche de nouvelles ressources et donc une majoration des cotisations. Les mesures prises - effort de gestion hospitalière, effort de l'ensemble des professions de santé, examen beaucoup plus attentif du fonctionnement des caisses qui ont pris des initiatives de simplification d'un certain nombre de procédures - font qu'au mois de mars dernier, le rythme d'augmentation était revenu de 19,5 % à 14,4 %, c'est-à-dire 5 % de réduction du rythme d'augmentation en un an.

- Si l'on maintient cet effort, on pourra non seulement éviter toute augmentation de cotisation, mais même supprimer en février prochain le point supplémentaire d'assurance maladie qui avait été institué sur les salariés.

- Si on poursuit, et c'est mon objectif, l'enjeu qui intéresse tout le monde, la suppression de ce point de cotisation permettra de restituer 1 % de pouvoir d'achat à l'ensemble des assurés de l'assurance maladie.

QUESTION.- Personne n'y croit tout à fait, malgré tout. Tout le monde a l'impression que, pour l'instant, la Sécurité sociale tient avec des bouts de ficelle et que d'ici un an, on va se trouver avec un double secteur de médecine : une médecine de riches et une médecine de pauvres. S'il y a une telle mobilisation générale, c'est parce qu'il y a tout de même devant les dépenses de santé qui croissent plus vite que le produit intérieur brut, des décisions importantes à prendre, et face aussi à l'augmentation du nombre des médecins, on se demande si le système de santé actuel va pouvoir continuer avec la médecine libérale et la liberté.

- LE PRESIDENT.- Notre objectif est tout à fait clair, c'est que le système actuel puisse continuer...

- QUESTION.- Vous pensez qu'il pourra continuer ?

- LE PRESIDENT.- Je crois que c'est possible. Il y a le problème de l'accroissement du nombre des médecins & c'est une donnée qui tient au nombre des étudiants des années passées & à l'heure actuelle, il y a, au contraire, un effort d'ajustement de ce nombre aux perspectives de la profession. Le problème de l'installation de ces jeunes médecins se posera et j'ai dit, dans une autre circonstance, qu'il fallait se préoccuper de faciliter leur installation et de prendre en considération leur début de carrière qui est difficile, même si ensuite celle-ci est appelée à s'améliorer.

`Réponse`

- Aujourd'hui, sur la base des chiffres actuels, j'aurais pu vous dire que le point supplémentaire sera supprimé en février 1981. Je préfère, parce que je crois que c'est plus sérieux, vous dire que, si nous continuons l'effort actuel ce point sera supprimé. Pour la première fois on reviendra un peu en arrière sur cette augmentation massive des cotisations sociales il y aura peut-être des manifestations, c'est possible. Mais je connais l'état d'esprit d'un grand nombre de Français. Ils savent que le poids des cotisations sociales est devenu insupportable. Insupportable sur les salaires, insupportable sur les exploitations agricoles, commerciales ou artisanales. L'idée qu'on ne va pas endiguer le flot des dépenses et que, tous les ans, on ajoutera un point ou un point et

ne vas pas enligner le mot des dépenses et que, tous les ans, on ajoutera un point ou un point et demi de Sécurité sociale, provoquerait aussi la fureur des Français. Nous devons imaginer à l'heure actuelle notre système de santé comme employant au mieux les ressources que nous lui consacrerons, ressources qui, d'ailleurs, du fait de la croissance, sont appelées à augmenter.

- QUESTION.- Vous ne pensez pas qu'on aura recours à l'impôt sur le revenu ?

- LE PRESIDENT.- Nous avons un déficit budgétaire important en France. Nous avons des tâches de développement de la dépense publique dans un certain nombre de secteurs : éducation, défense, équipement hospitalier, ainsi de suite, pour lesquels nous avons besoin de ressources. A l'heure actuelle, il n'y a pas de surplus en France ni dans le budget ni dans la Sécurité sociale. C'est pourquoi cet effort de modération des dépenses, qui ne change pas le système puisqu'on n'est revenu sur aucune prestation et qu'on ne reviendra pas sur l'organisation de la médecine, nous permettra de rapprocher le niveau de la dépense de la croissance naturelle.

- QUESTION.- Est-ce qu'on peut dire que vous en prenez l'engagement ?

- LE PRESIDENT.- Madame, je suis décidé à ce qu'on le fasse. Il faudrait donc de graves circonstances, il faudrait l'échec d'une certaine politique pour qu'on ne le fasse pas.

QUESTION.- Monsieur le Président, nous sommes ensemble depuis à peu près quarante-cinq minutes et vous nous avez exposé ce que vous souhaitez faire dans un certain nombre de domaines. Je voudrai savoir si vous voyez où l'on va en-matière de conjoncture économique dans les deux ou trois mois qui viennent, dans ce qu'on appelle le moyen terme.

- QUESTION.- Tous les voyants aujourd'hui sur le tableau de bord de l'économie sont pratiquement au rouge, puisque nous avons une inflation sur un rythme supérieur à 15 %, rythme instantané, nous verrons qu'il va se ralentir, nous avons un chômage qui augmente obstinément vers le million et demi `nombre` de demandeurs d'emplois et nous avons déjà 15 milliards de déficit commercial en un trimestre, et même la production qui tenait semble craquer, du côté de l'automobile, il y a des choses un peu inquiétantes, il n'y a que le franc `monnaie` qui tient....

- LE PRESIDENT.- C'est quelque chose.

- QUESTION.- C'est quelque chose, mais il y a donc révélée une fragilité de l'économie française. Bien sûr, il y a le pétrole et le pétrole n'explique pas tout, l'économie se révèle singulièrement fragile. Alors, où va-t-on d'abord dans les six mois à venir ?

- LE PRESIDENT.- Les explications on les a déjà données beaucoup de fois. Il est plus important d'indiquer les directions qu'on cherche à prendre. Pour la Sécurité sociale j'aurais pu expliquer les causes de l'augmentation des dépenses, j'ai dit : voilà ce que nous cherchons à faire, la direction dans laquelle nous cherchons et j'ai dit également la direction dans laquelle nous progressons pour la durée du travail.

- Les Françaises et les Français sont gravement préoccupés - je dirai qu'ils sont individuellement préoccupés - (Lorsque les mécontentements s'expriment de façon organisée, on peut dire : peut-être sont-ce les organisations qui elles-mêmes expriment le mécontentement)

- Non. A mon avis, les Françaises et les Français sont personnellement préoccupés. Pendant une première période, ils n'ont pas cru que la crise durerait toujours et ils se sont dit c'est un mauvais moment à passer, il sera plus ou moins long, et nous retrouverons notre situation antérieure.

QUESTION.- Est-ce que, vous-même, vous n'étiez pas trop rassurant, monsieur le Président ?

- LE PRESIDENT.- Non. Mon rôle est plutôt de chercher à encourager l'opinion publique vers le progrès, non pas de la décourager. J'ai peut-être une part de responsabilité à cet égard, mais j'ai toujours dit que c'était un changement du monde. On peut retrouver mes propos, je n'ai jamais varié sur ce point. Maintenant, les Françaises et les Français ont vu que c'était un changement du monde. Ils voient bien que le prix du pétrole ne baissera plus jamais. Ils voient bien que les pays peuplés, lointains, s'organisent, se réunissent, cherchent à imposer ici ou là leur volonté ils le voient et ils en tirent la conclusion que ce changement du monde se fera à leur détriment, et que donc, le progrès pour la France, au fond, peut-être que c'est fini.

- C'est leur idée. Cette idée-là est fautive. L'idée qu'il s'agissait d'une crise temporaire était fautive. L'idée qu'il n'y a plus de progrès pour la France est également fautive. D'abord, elle est contredite par ce qui s'est passé depuis 1973, depuis le virage marqué par la première

augmentation du prix du pétrole et qui a entraîné ensuite d'autres phénomènes. Depuis 1973, la production française a augmenté de plus de 18 % sur cinq ans, cinq ans et demi maintenant, cela fait une progression aux alentours de 3 % par an. On n'est donc pas du tout tombé à zéro ou à un niveau négatif et naturellement, d'un trimestre sur l'autre, la production peut augmenter ou diminuer dans une branche, mais si vous prenez les années successives, la collectivité des Français produit 18 % de plus qu'avant la crise. Or, dans les années 30 ` 1930 ` dont on nous parle à l'heure actuelle, la France n'avait pas rattrapé la production de 1929, dix ans après en 1939. Là, pas du tout, nous avons continué à progresser de 18 %. Je peux vous dire que ce progrès de la France continuera. A un rythme qui n'est plus le rythme antérieur, puisque nous n'avons plus certaines facilités - énergie à très bon marché, main d'oeuvre sous-rémunérée, il faut bien le dire -. La croissance sera donc plus faible, mais le progrès continuera.\

`Réponse`

- Dans le court terme, ce que nous cherchons, c'est à avoir une évolution de l'année 80 ` 1980 ` aussi peu contrastée que possible : Nous avons eu un début d'année mauvais au point de vue des prix, mauvais au point de vue de l'emploi, mais soutenu au point de vue de l'activité et ce qui serait dangereux, ce serait d'avoir une croissance brutale de l'activité suivie d'une chute profonde à la fin de l'année. Donc, ce que le Gouvernement essaie de faire c'est de régulariser l'année 1980 autant que possible. Vous avez dit : déficit du commerce extérieur. C'est un fait. Mais ce déficit, on en connaît la cause. Il faut que les Français sachent que la tonne de pétrole qui est entrée en France au mois de mars, nous l'avons payée exactement deux fois plus cher que la tonne de pétrole qui est entrée en France en mars 1979 ! C'est un fait. Cela n'explique pas tout, mais cela explique le commerce extérieur.

- Je n'ai pas de grandes inquiétudes du côté du commerce extérieur. Nous surmonterons ce problème, nous réduirons le déficit, nous rétablirons notre situation et la solidité du franc montre que c'est ainsi que l'extérieur nous voit.

- Du côté de l'activité, nous devons régulariser autant que possible l'année 1980 et éviter l'effet dépressif, en fin d'année, de ce qui se passe chez les autres...

- QUESTION.- La dépression arrive en plein en Amérique...

- LE PRESIDENT.- .. La dépression arrive en plein en Amérique ` Etats-Unis ` et la situation en Allemagne fédérale ` RFA ` n'est pas aussi soutenue qu'elle l'était dans d'autres périodes. Deux grandes puissances industrielles vont avoir, ou ont à l'heure actuelle, des difficultés en-matière de prix. Il faut poursuivre notre lent travail.

- Je reconnais que cette hausse annuelle, dont les causes changent mais dont le résultat est toujours le même, est décourageante pour les Français.\

QUESTION.- Vous vous souvenez des "brigands de l'inflation", dont vous parliez dans "Démocratie Française" ` livre ` . Or, M. BARRE, en prenant ses fonctions, a expliqué aux Français que la cause principale de l'inflation, c'était la hausse trop rapide des rémunérations. Aujourd'hui, la masse salariale n'augmente qu'au rythme des prix, et encore et donc, ce ne sont absolument plus les salariés qui sont responsables de l'inflation et, apparemment, il y a toujours ces "brigands de l'inflation", mais apparemment aussi, on n'a toujours pas su les débusquer.

- Alors, qui sont-ils et quand va-t-on réussir à s'attaquer vraiment aux causes de l'inflation ?

- LE PRESIDENT.- Ne portez pas sur la politique de M. BARRE, hâtivement, un jugement injuste. Quand il a pris ses fonctions, à l'été 1976, le franc qui était sorti du système monétaire européen, appelé à l'époque "le serpent" ` serpent monétaire ` , avait perdu beaucoup de sa valeur. Notre commerce extérieur était en profond déséquilibre, et nous avions une forte hausse des prix.

- En 1977 et 1978, on était retombé nettement au-dessus de 10 % de hausse des prix, on était au rythme annuel de 8 à 9 %. Ensuite, le taux est remonté et il faut bien dire que le rôle du pétrole a été très important.

- Lorsque j'étais à Luxembourg, ` Conseil européen ` avril 1980 ` nous avons examiné les prévisions de hausse des prix faites par la Commission pour les différents pays européens, en 1979 et 1980, avec le rappel des années passées.

- Ce qui est frappant, c'est que maintenant l'augmentation des prix en France si on la compare à celle des autres pays, ralentit régulièrement. Cela signifie que, par-rapport aux autres, nous sommes en-train de commencer à réduire nos causes internes de hausses des prix d'environ un demi point par an. Ce n'est pas beaucoup, mais enfin... QUESTION.- Surtout, quand on en est à 10 ! LE PRESIDENT.- Oui, je le reconnais.

- Deuxièmement, les causes internes de l'inflation sont constituées par tout un dispositif économique et structurel. Ce dispositif comprend notamment les indexations, les rigidités, les marges en pourcentage, et toutes sortes de facteurs qui font que tout phénomène de hausse des prix en France s'amplifie jusqu'au sommet. Certains producteurs, les producteurs agricoles notamment le savent bien. Il faut démonter patiemment ces mécanismes qui amplifient sans concurrence toutes les hausses de prix déclenchées ici ou là. Ce travail est en-cours. Il donne certains résultats et je reconnais avec vous que ce sont des résultats encore limités.

QUESTION.- Monsieur le Président, pour terminer cet entretien, est-ce que vous aussi vous enfourchiez le langage que j'entends chez les hommes politiques et parmi les plus responsables, à savoir, au fond, le bruit de bottes, la menace de guerre, la récession économique, en tout cas la menace du terrible été où l'on voit se profiler la récession et la guerre ? Est-ce que vous éprouvez vous-même cette inquiétude ou est-ce que vous pensez qu'on peut dominer la situation mondiale ?

- LE PRESIDENT.- J'aurais souhaité, d'abord, parler de l'emploi.

QUESTION.- Parlons très simplement des perspectives de l'emploi. L'équation est très simple : il faut augmenter la productivité pour que l'économie française reste concurrentielle, c'est-à-dire pour produire la même chose avec moins de travail, à peu près 5 % par an dans les années à venir. L'augmentation de la production sera au plus de 2 et demi à 3 %, et chaque année, il y aura 1 % `statistique` de travailleurs en plus, telle est l'évolution démographique sur le marché du travail. Cela fait mathématiquement 100000 demandeurs d'emploi en plus chaque année. On va donc, au-cours du prochain septennat, vers 2 millions de chômeurs. Toutes les études montrent qu'on se trouve pris en tenaille, si j'ose dire, dans ces chiffres...

- QUESTION.- Je voudrais, en_ outre, évoquer les chômeurs qui sont de plus en plus jeunes et qui entrent comme des marginaux sur le marché du travail : pour ainsi dire à saute-mouton.

- LE PRESIDENT.- Cette perspective a été décrite. Il y a, en effet, des facteurs qui vont dans ce sens mais il y a heureusement des facteurs et une action qui vont dans l'autre sens.

- D'abord, la France, à l'heure actuelle, est un pays qui crée des emplois, il faut le savoir. Nous avons créé, les Français ont créé, l'année dernière, 100000 emplois environ, 75000 dans le secteur privé et 25000 dans l'Etat ou les collectivités publiques ou locales. Si nous avons une situation de régime de croisière de notre population active, nous aurions une certaine diminution du chômage. D'ailleurs les Allemands qui eux, ont une diminution de leur population active, n'ont pas la même démographie que nous et ont vu, grâce-à cela, une diminution du chômage. Mais les jeunes qui arrivent sur le marché du travail sont nés avant 1965 et la vague démographique en France a duré à peu près jusqu'en 64 - 65 `1964 - 1965`. Pendant encore 4 ans, nous allons avoir des générations très nombreuses qui arrivent sur ce marché alors qu'il y aura peu de départs à la retraite. Ainsi le problème résulte de la combinaison de la croissance économique et de la situation de notre démographie.

` Réponse `

- Il faut créer des emplois, et davantage, mais des emplois compétitifs, car s'ils ne le sont pas, tôt ou tard, ils seront supprimés par la faillite, le licenciement, ce qui condamne une entreprise, une ville, une région au désespoir. Nous avons bien vu ce que représentait le traumatisme de suppressions d'emplois non compétitifs.

- Nous développons systématiquement les secteurs de pointe liés aux activités scientifiques ou technologiques, parce que nous pensons qu'il y a là création d'emplois durables et d'emplois qui peuvent entraîner la création d'autres emplois. L'objectif numéro un, c'est de créer en France des emplois compétitifs en nombre plus grand.

- Ensuite, puisqu'il y a une période difficile, de transition, qui concerne particulièrement les jeunes, il faut améliorer nos dispositifs de transition et notamment faire le bilan de ce qu'ils

jeunes, il faut améliorer nos dispositifs de transition et notamment faire le bilan de ce qu'aura donné cette année le pacte national pour l'emploi des jeunes. Si ce pacte n'a pas permis de redresser suffisamment la situation, il faudra modifier la situation l'année prochaine.\

QUESTION.- Ce dispositif fait partie du contexte effrayant vers lequel on regarde : est-ce que vous-même vous avez cette inquiétude, cette terrible inquiétude d'il y a une quarantaine d'années ?

- LE PRESIDENT.- Il ne faut jamais comparer des situations. Les situations historiques ne sont pas les mêmes. Le monde d'il y a 40 ans ne ressemble pas au monde actuel. Du point de vue économique par exemple, les gouvernements sont beaucoup plus outillés qu'ils ne l'étaient en 1929 pour modifier une conjoncture, faire face à une situation de crise en 1929 dans telle ou telle branche . Nos législations sociales se sont beaucoup perfectionnées et, à l'heure actuelle, quelqu'un qui est en difficulté d'emploi n'est pas dans la situation où il aurait été il y a 40 ans. L'outil s'est beaucoup perfectionné. Ensuite, la France a des chances. Quand vous me dites : vous êtes optimiste..., c'est que je crois que la France a des chances : c'est un pays de 55 millions d'habitants, placé au carrefour de tous les grands échanges internationaux. Elle a beaucoup d'espace par-rapport à ses voisins, avec une exploitation agricole de son sol qui est harmonieuse, qui peut encore être développée. Elle a une très bonne main_d_oeuvre, la meilleure d'Europe au-point de vue qualité, sérieux dans le travail. Elle a un système scientifique et technique appelé à se développer qui est déjà d'un très bon niveau. Je considère que la France a beaucoup de chances.

- Pourquoi imaginer que, dans les dix prochaines années, un pays de ce type, intelligent, travailleur, bien situé, ne pourra pas tirer parti de la situation de l'économie mondiale ?\

`Réponse` Fondamentalement, je pense que la France a des chances. C'est à elle d'organiser le développement de ses chances. Elle doit compter sur ses propres forces et c'est pourquoi je souhaite qu e celles-ci ne se dispersent pas dans toutes sortes de directions ou de querelles. Nous vivons dans un monde qui recèle des dangers. Le rôle de la France, de la diplomatie française, est d'atténuer ces dangers. Quelquefois on nous critique en disant : pourquoi donc cherchez-vous à concilier des points_de_vue antagonistes ou inconciliables ? C'est que, si on ne les concilie pas, il n'y a pas d'autre voie que l'affrontement ou la collision. Il faut donc que quelqu'un s'y emploie. J'estime que la France est dans son rôle en cherchant à atténuer les tensions internationales.

- Nous continuerons à le faire. Leur suppression ne dépend pas seulement de nous. lorsqu'on vit dans un monde angoissant, on doit, chez soi, mettre en ordre, autant que possible, ses propres affaires, et conduire le progrès de sa propre société & vis-à-vis de l'extérieur on doit être un facteur important de réduction des tensions internationales. C'est ce qu'est la France, c'est ce que la France continuera à être.

- QUESTION.- Martine ALLAIN REGNAULT, pour Antenne_2, François de CLOSETS pour TF1 et moi-même nous vous remercions de ce sixième entretien. Votre prochaine apparition publique, devant l'opinion sera, je crois, le 19 juin, vous confirmez la date ?

- LE PRESIDENT.- Je ferai en effet une conférence de presse à la mi-juin.\